

Fiche de bonnes pratiques **BASE VIE / CANTONNEMENTS MODULAIRES**

(CRAMIF Antenne 91 version du

(Hors protocole COVID19, le cas échéant : cf quide OPPBTP)

BASE VIE COMMUNE POUR L'ENSEMBLE DES ENTREPRISES (REFECTOIRES, VESTIAIRES ET SANITAIRES RELIES)

EFFECTIF PREVISIONNEL A RENSEIGNER SUIVANT PGC

alariés

Votre base vie sera dimensionnée pour

Qté modules

Qté modules

5 pour une surface équivalente de : Nombre de modules *:

74 m² d'emprise environ

* Module standard 6,21 m * 2,44 m

REFECTOIRE



Equipements à prévoir:

16 salariés

2

- 4 tables (2 par modules)
- 16 chaises (8 par modules)
 - 2 évier (s) alimenté (s) en eau potable à température réglable (1 par module)
 - equipement électrique (s) : plaque chauffante + micro -ondes + chauffe gamelles + réfrigérateur (1 par module)
 - 2 rangement (s) (1 par module)

SANITAIRES

16 personnes /module

(0,75 m²/personne)

8 personnes /module (1,5 m² / personne)



Equipements à prévoir:

4 mitigeurs alimentés en eau potable à température réglable entraxe > 0,70 m, profondeur > 0,40 m - savon et moyen de séchage

- 1 cabinet (s) à la turque (1 par module) équipés d'un point d'eau
- 2 urinoirs raccordés aux réseaux d'eau et d'assainissement (2 par module)
- 1 douche (s) à parois opaques (1 par module) avec receveur > 0.80x0.80m, communiquant directement avec les vestiaires et comportant un sas de déshabillage (> 1,00 x 0,80m) équipé d'un siège, de patères et d'un chauffage rapide

VESTIAIRES

(1,5 m²/personne)



Oté modules

(prévoir vestiaire féminin indépendant si nécessaire)

(prévoir sanitaire féminin indépendant si nécessaire)

Equipements à prévoir:

- 16 armoires doubles (8 par module) double compartiments avec un emplacement pour chaussures de sécurité, ventilées avec un système d'extraction d'air vicié pour le séchage des vêtements + bottes.
- 16 places assises (8 par module), bancs ou sièges
 - 16 patères (8 par module)
 - 16 coffres individuels (8 par module)

DISPOSITIONS COMMUNES A TOUS LES LOCAUX DE CANTONNEMENT

- Privilégier les installations modulaires aux installations dans l'existant du début à la fin du chantier :
- Mettre en place une structure porteuse des bungalows comprenant des contreventements si nécessaire
- Prévoir un accès piéton indépendant viabilisé (cheminement en dur, éclairé, séparé des engins) donnant directement sur l'extérieur du chantier ; Mettre en place des escaliers métalliques d'accès aux bungalows en étage, et un ascenseur si plus de 4 niveaux ;
- S'assurer que les portes d'accès s'ouvrent vers l'extérieur ;
- Prévoir des fenêtres ouvrantes (éclairage naturel) et un éclairage artificiel atteignant un niveau moyen de 200 lux et à minima de 120 lux au sol;
- Garantir une température de 18°C au minimum dans le réfectoire, et de 20°C dans les autres locaux ;
- Assurer le renouvellement en air neuf par une ventilation mécanique
- · Utiliser des chauffe-eau électriques pour produire l'eau chaude : 50°C aux points de puisage et > 60°C dans les équipements de stockage ;
- Prévoir des revêtements de sol et des parois permettant un nettoyage facile et efficace ; Prévoir une armoire dédiée au stockage des produits d'entretien ainsi qu'un déversoir pour évacuer les eaux de nettoyage ;
- Installer des sanitaires chimiques et lave-mains sur les zones de travaux à l'avancement du chantier
- Mettre en place la protection incendie selon règlementation ou avis service de pompier : stabilité au feu, signalisation et éclairage de sécurité, alarme sonore audible en tout point, au moins un extincteur par bungalows (révisé, visible et accessible) et affichage des consignes de sécurité ;
- Confier le nettoyage quotidien des cantonnements à une entreprise extérieure,

MISE EN ŒUVRE

- Raccorder les installations au réseau public de distribution électrique ;
- Raccorder les équipements sanitaires aux réseaux d'eau et public avec un débit et une pression suffisante ;
- Concevoir l'alimentation et l'évacuation des fluides pour être hors gel si possible en passant par l'intérieur des bungalows ; Assurer la maintenance et la vérification de l'installation électrique (initiale, annuelle et à chaque modification);
- Concevoir les installations pour permettre toutes les opérations (élingage, désélingage, raccordements) depuis le sol ou depuis l'intérieur des modules ; à défaut équiper tout le périmètre de la toiture de dispositifs de protection collective tels qu'un garde-corps.
- Pour les interventions ultérieures, maintenir sur le périmètre des toitures des garde-corps fixes et rigides et aménager un accès par escalier.



Plan type 5 modules 16 salariés <u>Vestiaire</u>: Armoires doubles ventilées Extraction air vicié Accès douche Bancs + patères



POUR EN SAVOIR PLUS

NT CRAMIF n° 27

INRS TJ11 Installation sanitaires des entreprises